

COALITION POUR L'ÉQUITÉ SALARIALE DU NOUVEAU-BRUNSWICK BULLETIN Septembre – Octobre 2016

Dans ce numéro

1. Équité salariale pour les travailleuses de garderies
2. Action politique de la Coalition
3. Saviez-vous que... ?
4. Une loi fédérale sur l'équité salariale à la fin de 2018...
5. Campagne « Qui compte? »
6. Participez à la campagne « Comblent l'écart »
7. Paroles d'ici et d'ailleurs

1. Équité salariale pour les travailleuses de garderies

La Commission d'étude sur les services de garde du Nouveau-Brunswick a déposé son [rapport](#) le 26 août dernier. Le rapport contient d'excellentes recommandations pour établir un système de services de garde solide. Entre autres, la Commission recommande une augmentation de salaire des éducatrices au moyen du processus de certification et d'équité salariale. Elle rejoint plusieurs des recommandations de notre mémoire « [Un système public de garde d'enfants : la nouvelle frontière de l'égalité des chances](#) » et reconnaît l'expertise de la Coalition.

La présidente de la Coalition a écrit une [lettre d'appui](#) au rapport au ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, Brian Kenny. Un dossier à suivre...

2. Action politique de la Coalition

La Coalition a rencontré la Ministre responsable des aînés et des soins de longue durée, l'honorable Lisa Harris. Nous avons parlé de l'équité salariale en général et plus particulièrement de l'équité salariale pour les travailleuses du secteur des soins communautaires. Nous sommes très heureuses de l'ouverture de la Ministre à ce sujet.

3. Saviez-vous que... ?

Le Nouveau-Brunswick exclut les travailleurs domestiques de son régime d'application des normes d'emploi? C'est une des raisons pour lesquelles nous avons soumis un [mémoire](#) au ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail dans le cadre de la révision des normes d'emploi. Nous en avons profité pour parler d'équité salariale, bien sûr, mais aussi du salaire minimum et d'autres normes d'emploi qui bénéficieraient aux femmes sur le marché du travail.

4. Une loi fédérale sur l'équité salariale à la fin de 2018...

Le gouvernement fédéral a [répondu](#) au rapport du [Comité](#) spécial sur l'équité salariale. Le gouvernement s'engage à déposer un projet de loi sur l'équité salariale proactive lors de son mandat, mais seulement dans deux ans, soit à la fin de 2018. Dans un [communiqué](#) de presse, la Coalition félicite le gouvernement pour son engagement à déposer un projet de loi, mais elle insiste pour qu'il le fasse avant la fin de 2017.

5. Campagne « Qui compte? »

Le 12 septembre dernier, le Syndicat canadien de la fonction publique du Nouveau-Brunswick (SCFP-NB) a lancé sa campagne [Qui compte?](#) qui vise les services de soins communautaires tels que les foyers de groupe, les foyers de soins spéciaux, les maisons de transition et les soins à domicile. La campagne a pour objectifs de reconnaître la valeur des services, de les intégrer au secteur public, d'en normaliser la qualité et l'accessibilité pour les prestataires et d'améliorer les conditions de travail et les salaires des travailleuses.

6. Participez à la campagne « Combler l'écart »

Signez [cette lettre](#) adressée au Premier ministre et au Ministre responsable du travail du Nouveau-Brunswick demandant de légiférer l'équité salariale dans le secteur privé.

Elle fait partie de la campagne [Combler l'écart](#) du syndicat des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC). La campagne exhorte les gouvernements provinciaux à éliminer l'écart salarial entre les hommes et les femmes et à traiter le dossier comme une priorité en matière de droits de la personne.

7. Paroles d'ici et d'ailleurs

« Les éducatrices/éducateurs des services de garderie éducatifs agréés du Nouveau-Brunswick reçoivent un des taux de salaire les plus bas au Canada dans le secteur de la petite enfance. Les faibles salaires ne tiennent pas compte de l'importance pour la société de l'importance du travail effectué en services de garderie éducatifs agréés et ils ont un effet dissuasif sur le recrutement et le maintien en poste de personnel qualifié dans le secteur des services de garderie éducatifs » Rapport final de la Commission d'étude sur les services de garde du Nouveau-Brunswick, Pages 24-25.